

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1407

21 juillet 2009

SOMMAIRE

28-30, rue de la Trémoille Paris VIII SARL	67529	Hottinger Luxembourg S.A.	67491
AC Technologies	67494	Invision S.A.	67536
AG2AA Equipements S.à r.l.	67490	Köner + Keutz Finanz AG	67495
Aircraft Overseas S.A.	67502	Kredietcorp S.A.	67491
Amplex S.A.	67495	L.T.E. Sàrl	67527
Amplio Group S.A.	67511	Luxholdco GP S.à r.l.	67500
Arastro S.à r.l.	67516	Mansfield Holding S.A.	67490
Arno Glass Luxco	67497	Meta-4 Group (Global) S.A.	67522
Ballard Holding S.A.	67494	Metro International S.A.	67501
Bareli Invest S.A.	67495	MFS Meridian Funds	67498
C.C. Europe S.A.	67525	O.D.E. Investments SCI	67519
Cemtur Holding S.A.	67494	OME Acquisition S.C.A.	67503
Cemtur Holding S.A.	67497	O&N Group S.A.	67492
CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l. ..	67499	Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l.	67507
Dafofin Three S.A.	67496	People Primetime	67515
Dealis Fund Operations S.A.	67510	PEW Luxembourg Holding S.A.	67494
Diamonds Management S.A.	67500	Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A.	67492
Dreamlux Investments S.A.	67490	Ravelin Investments S.A.	67497
Eastpharma S.à r.l.	67499	Ravelin Investments S.A.	67492
ELS Invest Holding S.A.	67496	REMONDIS DATA Office	67498
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ...	67536	Société Anonyme Immobilière Manana ..	67518
Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l.	67505	Sogeimm S.A.	67536
Equip Resto Lux S.à r.l.	67490	Thalee S.A.	67502
Faymonville Distribution AG	67493	Thema Production S.A.	67497
Faymonville Distribution AG	67493	Tuyet Holding S.A.	67501
Flying Start Invest S.A.	67500	United Cashmere S.A.	67496
Global Growth Opportunities SICAV - SIF	67491	Vins et Domaines Finance S.A.	67501
Goes Immo S.A.	67493	Wachund Handelsgesellschaft A.G.	67517
Halter S.A.	67499	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	67498
HCL Education GP S. à r.l.	67500	Yellowsub S.à r.l.	67513

**AG2AA Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Equip Resto Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 139.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009083003/201/13.

(090098563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Mansfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.159.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 26 juin 2009 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr Kaan OLGUN, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mr Cemal OLGUN, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mme Özgür OLGUN, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
4. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Mme Sabine CHMETZ MAXIMOV, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.
5. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2015.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009083864/24.

(090099310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Dreamlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.113.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Mr Stéphane WEYDERS, Président du Conseil d'Administration, résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Mr Daniel GALHANO, Administrateur, résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Mr Grégory MATHIEU, Administrateur, résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note de la démission de la société C.G. Consulting de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREAMLUX INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009083566/17.

(090098595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Hottinger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.075.

Extrait des décisions portant à publication de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 18 juin 2009 à 11h00 au siège social de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 18 juin 2009 que:

- L'assemblée renouvelle, avec effet rétroactif au 13 juin 2007, les mandats d'administrateurs de Monsieur Laurent GUIMARD, banquier, ayant son adresse privée au 47 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, de Monsieur Frédéric HOTTINGER, banquier, ayant son adresse privée au 2 Freudenberg à CH-6343 Rotkreuz, de Monsieur Elo ROZENC-WAJG, banquier, ayant son adresse privée au 47 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François GONZALEZ, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 47 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. Ces mandats expireront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2009.

- Le siège social de la société est transféré du 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009082471/23.

(090097426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Global Growth Opportunities SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.593.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009083007/9127/13.

(090098606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Kredietcorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2009

Les mandats d'administrateur de Messieurs Guido Segers et Ivo Bauwens sont renouvelés pour une durée de 4 ans. Monsieur Guido Segers est né à Maaseik (Belgique) le 10 juin 1950 et est domicilié 114, Torenstraat à B-3110 Rotselaar. Monsieur Ivo Bauwens est né à Saint-Trond (Belgique) le 22 avril 1961 et est domicilié 28, Domaine du Beau Regard à L-8357 Goebange. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée qui se tiendra en 2013 pour approuver les chiffres de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Kredietcorp S.A.

Philippe Verly / Guido Segers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009083579/18.

(090098418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

O&N Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.552.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009083474/13.

(090099237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 60.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084087/10.

(090099369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.298.

Constituée à Guernsey en 1997 et transférée au Grand-Duché de Luxembourg le 2 octobre 2008 pour une durée illimitée,
suivant acte reçu Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C 2611 du 25/10/2008.
Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à
Luxembourg:

- en date du 2 octobre 2008, publiés au Mémorial C 2611 du 25/10/2008;
- en date du 19 décembre 2008, publiés au Mémorial C 117 du 20/01/2009;
- en date du 6 mars 2009, non encore publiés.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015, le mandat de Mme Catherine Decuber, Commissaire aux Comptes sortant.

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015, les mandats de Messieurs Hubert Fabri, Philippe de Traux de Wardin, Vincent Bolloré et Daniel Haas, Administrateurs sortants.

Liste des Administrateurs et Commissaire en fonction:

Administrateurs

M. Hubert FABRI, 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.
M. Daniel HAAS, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
M. Philippe DE TRAUX DE WARDIN, Bosveldweg 80, B-1180 Bruxelles.
M. Vincent BOLLORE, 36 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Commissaire

Mme Catherine DECUBER, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009083904/31.

(090099731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach
Signature

Référence de publication: 2009083850/13.

(090099682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Goes Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084091/10.

(090099351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2008

Es wurde u.a. beschlossen

- die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2014 zu verlängern, und zwar:

* Herr Alain FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Rocherath 118, Delegierter des Verwaltungsrates, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;

* Herr Francis DETHIER, Privatangestellter, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Krinkelt 62B, Delegierter des Verwaltungsrates und Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Yves FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Rocherath 63, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Arnold LUXEN, Privatangestellter, wohnhaft in B-4770 Amel, Medell 145, Verwaltungsratsmitglied;

* Frau Marie-Paule LAURENT, Privatangestellte, wohnhaft in B-6690 Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 18, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Remy TANGETEN, Kaufmann, wohnhaft in B-4760 Mürringen, Zum Ohlesif 26, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Guy FICKERS, Kaufmann, wohnhaft in B-4280 Thisnes, Route de Wavre 102, Verwaltungsratsmitglied.

- das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. Juli 2009.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G., Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.
31, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Unterschrift

Référence de publication: 2009083932/31.

(090099746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2009083844/13.

(090099707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Cemtur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084075/10.

(090099417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Ballard Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084080/10.

(090099400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

PEW Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.555.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2009

1. La cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 22 décembre 2008 n'a pas été ratifiée.

2. La cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008 a été ratifiée et ce dernier est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 30/06/2009.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour PEW Luxembourg Holding S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083877/21.

(090100172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Köner + Keutz Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.993.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 22 juin 2009

1. La cooptation décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008 de M. Sébastien ANDRE comme administrateur n'est pas ratifiée.

2. La cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 11 décembre 2008, est ratifiée et ce dernier est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 30/06/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083883/21.

(090100164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Bareli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.199.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084079/10.

(090099402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Amplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.383.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 mars 2009:

1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à TK House, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 23 mars 2009;

2. la démission de l'administrateur Hermanus Roelof Willems Troskie, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 23 mars 2009;

3. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 23 mars 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009;

4. la nomination de l'administrateur Noel McCormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 23 mars 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009083824/23.

(090099577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

ELS Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach
Signature

Référence de publication: 2009083838/13.

(090099702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

United Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.233.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période de 6 ans pour Monsieur Jean-Pierre CORNET né le 11/09/1943 à Liège (Belgique) demeurant Avenue Winston Churchill 122 à B-1180 Bruxelles ayant signature seule, la société Enika Trading Inc. N° 8705187 Delaware, USA siégeant à Loockermanstreet, 15 à US-19903 Dover-Delaware USA.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales Sàrl RCS Luxembourg B 45066 siégeant au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, pour une période de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083978/17.

(090099452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Dafofin Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.980.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2009

En date du 24 juin 2009, l'Assemblée Générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

de modifier les mandats de

- Monsieur Marco Fossati en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

La Société se trouve désormais engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

de ne pas prolonger les mandats de

- Monsieur Giuseppe Fossati, Vice-président
- Madame Daniela Fossati, membre
- Monsieur Nicholas Charles Biase, membre
- Monsieur Nicola Biase, membre

de réélire

- Deloitte S.A. en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 juillet 2009.

Dafofin Three S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083861/24.

(090099361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2009

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur de Classe B Monsieur Dmitriy Korotkov, né le 27/07/1982 à Saint-Petersbourg (Russie) demeurant 12, bld 2, app. n° 41, Yaroslavskoie shosse, RUS-129337 Moscou en Russie, jusqu'à l'approbation des comptes annuels 2008, qui aura lieu lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083976/13.

(090099355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Centur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.608.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084077/10.

(090099408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084086/10.

(090099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.250.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 août 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a décidé de démissionner Serge Touati SCS en tant que Membre du Conseil de Surveillance de la société;
- L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Membre du Conseil de Surveillance:

Mr Xavier Likin, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour Arno Glass Luxco

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009083963/21.

(090100086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.823.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 avril 2009

1. La cooptation de Monsieur Fabio CECCARELLI a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 02 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083892/22.

(090100101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

REMONDIS DATA Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.242.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2009083840/13.

(090099703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 39.346.

—
Faisant suite à l'assemblée générale du 15 Juin 2009, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

Madame Maria F.DWYER

Monsieur Martin E.BEAULIEU

Madame Robin A. STELMACH

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée général qui se tiendra en 2010:

Ernst & Young S.A., Parc d'activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach (Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009083577/19.

(090098506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Halter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 67.249.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 8 juin 2009 que:

- Sont renommés aux fonctions d'administrateurs de la société:
 - * Maître Charles Duro, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
 - * Monsieur Vittorio MERONI CARLOVINGI, résidant à CH-6830 Chiasso, 32, Corso San Gottardo;
 - * Monsieur Renato BULLANI, demeurant à CH-6830 Chiasso, 32, Corso San Gottardo.
- Est renommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:
 - * FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009083929/22.

(090099263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.323.

—
Transferts de parts sociales 29 juin 2009

En date du 29 juin 2009, l'associé unique de la Société, Temmes Capital Partners, LLC a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société European Generating S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 78525 au Registre de Commerce de Luxembourg avec siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

En date du 29 juin 2009 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

European Generating S.à r.l. (associé unique) 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

CHDA Liegenschaftsverwaltung S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009083972/19.

(090100032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.166.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009083815/242/13.

(090099328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Flying Start Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083762/10.

(090099358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HCL Education GP S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 juin 2009

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 22 juin 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier, demeurant 1 Gaspar Close, London, SW5 ONE de sa fonction de gérant A.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour Luxholdco GP S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009083955/24.

(090099762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Diamonds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenu au siège social le 05 juin 2009

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 05 juin 2009, de son poste d'administrateur de la société:

- Daniel Galhano, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Laurent Teitgen, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Jérémy Lequeux, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

Monsieur Romain Leroy, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diamonds Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009083569/20.

(090098602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083562/10.

(090098771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Tuyet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084084/10.

(090099382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Les mandats des administrateurs M. Joshua Berger et M. Patrick Byng, ayant été nommés lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 27 mai 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 26 mai 2009, prennent fin.

Par l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 26 mai 2009, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire Mme Mia Brunell Livfors, M. Nigel Cooper, M. Henry Guy, M. Mario Queiroz et Mme Cristina Stenbeck en tant qu'administrateurs de la Société,

- Elire M. Didier Breton né le 8 mars 1953 à Blois, France, ayant pour adresse personnelle 8, rue Emilie Gourd, 1206 Genève, Suisse et M. Erik Mitteregger né le 9 mars 1960 à Ludvika, Suisse, ayant pour adresse professionnelle 5 Disavagen, 182 63 Djursholm, Suède, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de 2010;

- Reconnaître que le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé, après la nomination de M. Didier Breton et M. Erik Mitteregger, en vertu des statuts de la Société, comme suit:

- * Didier Breton;
- * Mia Brunell Livfors;
- * Nigel Cooper;
- * Henry Guy;
- * Erik Mitteregger;
- * Mario Queiroz; et
- * Cristina Stenbeck;

- Renommer KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.*Pour la Société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009083962/34.

(090099317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Aircraft Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.609.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2009 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Changement d'administrateurs:*

* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

* Monsieur AYLLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- *Administrateurs Délégués:*

* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur délégué avec effet immédiat.

* Monsieur AYLLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

AIRCRAFT OVERSEAS SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2009083868/30.

(090100069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Thalee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.440.

—
L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THALEE S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 474 du 4 mars 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.440.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur, les TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC/2009/7658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083518/272/59.

(090100068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.861.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of June,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions OME Acquisition S.C.A. (the "Company"), having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 19th September, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-2491 of 11th October, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended on 28th November, 2008 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial, number C-122 of 20th January, 2009.

The meeting was presided over by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Ralph Beyer, Volljurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Julien Raum, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1) Amendment of the financial year of the Company so that the financial year begins on 1st January of a given year and ends on 31st December of the same year, save for the current financial year that started on 1st February, 2009 and would end on 31st December, 2009 and consequential amendment of article 27 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the shareholders of the Company passed the following sole resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company resolved to amend the financial year of the Company so that the financial year would begin on 1st January of a given year and end on 31st December of the same year, save for the current financial year that had started on 1st February, 2009 and would end on 31st December, 2009.

As a consequence, the shareholders resolved to amend article 27 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 27. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year with the exception of (i) the first financial year, which has begun on the date of the formation of the Company and has terminated on the 31st January, 2009 as well as (ii) the financial year 2009, which has begun on 1st February, 2009 and shall terminate on 31st December, 2009."

The sole item on the agenda having been resolved on, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dixième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions OME Acquisition S.C.A. (la "Société"), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-2491 le 11 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 28 novembre 2008, publié au Mémorial numéro C-122 du 20 janvier 2009.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Ralph Beyer, Volljurist, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Julien Raum, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1) Modification de l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} février 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009 et modification en conséquence de l'article 27 des statuts de la Société;

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris la résolution unique comme suit:

Résolution unique

Les actionnaires ont décidé de modifier l'exercice social de sorte que l'exercice social commence le 1^{er} janvier d'une année pour se terminer le 31 décembre de la même année, à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} février 2009 et se terminera le 31 décembre 2009.

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception (i) du premier exercice social qui a commencé à la date de la constitution de la Société pour se terminer le 31 janvier 2009 et (ii) de l'exercice social pour 2009, qui a commencé le 1^{er} février 2009 et se terminera le 31 décembre 2009."

L'unique point à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, R. BEYER, J. RAUM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23744. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (singé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083601/242/92.

(090099550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.643.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Encore Plus Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, registered under number B 111.140,

here represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given on June 15th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Encore Plus Properties II S.à r.l. is the sole actual shareholder of "Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1807 of August 25th, 2007. The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on June 25th, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2102 of August 29th, 2008.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of thirty-five thousand euros (35,000.- EUR) to bring it from its present amount of twenty-five thousand euros (25,000.- EUR) to sixty thousand euros (60,000.- EUR) by the issuance of one thousand four hundred (1,400) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one thousand four hundred (1,400) new shares and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of thirty-five thousand euros (35,000.- EUR).

The amount of thirty-five thousand euros (35,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at sixty thousand euros (60,000.- EUR) represented by two thousand four hundred (2,400) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up".

Third resolution

The sole shareholder authorises any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Encore Plus Properties II S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté R.C.S. Luxembourg B 111.140,

ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Encore Plus Properties II S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte I S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1807 du 25 août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2102 du 29 août 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) à soixante mille euros (60.000.- EUR) par l'émission de mille quatre cents (1.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille quatre cents (1.400) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR).

Le montant de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associée unique autorise tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: N. Anderson-Wright, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009. Relation: LAC/2009/24310. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009083598/222/105.

(090100074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.310.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Pangaea One L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the state of Delaware under number 4043904.

duly represented by Ms Jacqueline Picard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 May 2009.

2. Pangaea One (Cayman), L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., P.O. Box 2636GT, Strathvale House, 90 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number TU-17501.

duly represented by Ms Jacqueline Picard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 May 2009.

3. Pangaea One Parallel Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., P.O. Box 2636GT, Strathvale House, 90 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number TU-17502.

duly represented by Ms Jacqueline Picard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 May 2009.

4. Pangaea One Parallel Fund (B), L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4164919.

duly represented by Ms Jacqueline Picard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 May 2009.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the all the shareholders of Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2009, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to modify article 12 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The designation of the chairman will in any event require the approval of at least one A Manager. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders. In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, any A Manager, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including in any event at least one A Manager.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, whereby decisions can only be validly taken with the approval of at least one A Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendneun, am dritten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar, Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1. Pangaea One, L.P., eine Gesellschaft, gegründet nach dem Recht des Staates Delaware, mit Sitz in c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, eingetragen im Register des Staates Delaware unter Nummer 4043904.

hier vertreten durch Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Mai 2009.

2. Pangaea One (Cayman), L.P., eine Gesellschaft, gegründet nach dem Recht der Cayman Islands mit Sitz in c/o Turner & Roulstone Management Ltd., P.O. Box 2636GT, Strathvale House, 90 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands unter Nummer TU 17501.

hier vertreten durch Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Mai 2009.

3. Pangaea One Parallel Fund, L.P., eine Gesellschaft, gegründet nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in c/o Turner & Roulstone Management Ltd., P.O. Box 2636GT, Strathvale House, 90 North Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands unter Nummer TU 17502.

hier vertreten durch Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Mai 2009.

4. Pangaea One Parallel Fund (B), L.P., eine Gesellschaft, gegründet nach dem Recht des Staates Delaware mit Sitz in c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, eingetragen im Register des Staates Delaware unter Nummer 4164919.

hier vertreten durch Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 26. Mai 2009.

Die Vollmachten bleiben nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l. (im Folgenden die „Gesellschaft“), einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société anonyme“) mit Gesellschaftssitz in 412F, route d’Esch, L-2086 Luxemburg, noch nicht im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen. Die Gesellschaft wurde gegründet in Übereinstimmung mit einer am 30. April 2009 von dem unterzeichneten Notar aufgenommenen Urkunde, deren Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations noch anhängig ist.

Die Gesellschafter ersuchen den beurkundenden Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigiger Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft abzuändern. Artikel 12 lautet nunmehr wie folgt:

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Die Wahl des Vorsitzenden bedarf in jedem Falle der Zustimmung von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführeratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen. Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden, durch einen Geschäftsführer der Kategorie A oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen. Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in den Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg statt. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführeratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführeratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführeratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A anwesend sein muss.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst, wobei der jeweilige Beschluss nur mit der Zustimmung von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A gefasst werden kann.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst

werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung des vorstehenden Aktes gegenüber der anwesenden Person hat besagte Person gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. PICARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22949. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 25. Juni 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083602/242/159.

(090099573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Dealis Fund Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 143.499.

Im Jahre zweitausend und neun, am zweiten Juni.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft Dealis Fund Operations S.A., mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (das „Memorial“) Nummer 11 vom 5. Januar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gerd KIEFER, Diplombetriebswirt (FH), beruflich ansässig in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Solange WOLTERSCHIERES, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG TAUSEND (125.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtmäßig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

Art. 4. der gültigen Satzung der Gesellschaft wird im Zuge der Zulassung der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor durch nachstehende Neufassung ersetzt:

"Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland als Verwaltungsstelle für den Finanzsektor (agent administratif du secteur financier) gemäß Artikel 29-2 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert. Die Erbringung von Dienstleistungen umfasst dabei den Bereich der Fondsbuchhaltung und der Fondsadministration, der Positionsführung von Finanzanlagen sowie sonstiger im Zusammenhang mit den vorgenannten Tätigkeiten stehender Dienstleistungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Geschäfte betreiben, die mit dem Zweck der Gesellschaft zusammenhängen oder ihm mittelbar zu dienen geeignet sind. Insbesondere kann sie Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten. Die Gesellschaft kann sich auf jede mögliche Art und Weise verschulden."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland als Verwaltungsstelle für den Finanzsektor (agent administratif du secteur financier) gemäß Artikel 29-2 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert. Die Erbringung von Dienstleistungen umfasst dabei den Bereich der Fondsbuchhaltung und der Fondsadministration, der Positionsführung von Finanzanlagen sowie sonstiger im Zusammenhang mit den vorgenannten Tätigkeiten stehender Dienstleistungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Geschäfte betreiben, die mit dem Zweck der Gesellschaft zusammenhängen oder ihm mittelbar zu dienen geeignet sind. Insbesondere kann sie Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten. Die Gesellschaft kann sich auf jede mögliche Art und Weise verschulden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KIEFFER, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22944. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxemburg, den 25. Juni 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083603/242/61.

(090099593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.675.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AMPLIO GROUP S.A.", R.C.S Luxembourg Numéro B 144675 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 9 mars 2009.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 629 du 23 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Jean-Yves NICOLAS et Monsieur Michaël ZIAN-VENI;

2. Décharge à accorder aux administrateurs sortants.

3. Création de trois catégories d'administrateurs A, B et C;

4. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs;

6. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
7. Modification afférente des articles 5 et 6 des statuts.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Jean-Yves NICOLAS et Monsieur Michaël ZIANVENI.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer trois catégories d'administrateurs A, B et C, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A", pouvoir de signature "B" ou pouvoir de signature "C" lors de leur nomination.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie C ou par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, d'un administrateur de la catégorie B et d'un administrateur de la catégorie C.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme deux nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Riccardo SEGAT, entrepreneur, né le 30 novembre 1968 à Milan - Italie et domicilié au 20, Eddiscombe Road, Londres SW6 4UA, Royaume - Uni;
- b) Monsieur Andrea DAVI, entrepreneur, né le 17 mars 1953 à Vérone - Italie et domicilié à Lungadige Re Teodorico 16, 37129 Verona, Italie;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2014.

Sixième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A, B et C de la manière suivante:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:
 - Monsieur Riccardo SEGAT, préqualifié.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:
 - Monsieur Andrea DAVI, préqualifié.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie C:
 - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide que suite aux résolutions qui précèdent, les articles 5 et 6 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A, de la catégorie B ou de la catégorie C. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A", pouvoir de signature "B" ou pouvoir de signature C.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie C ou par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, d'un administrateur de la catégorie B et d'un administrateur de la catégorie C."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2009. LAC/2009/25404. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083729/5770/112.

(090099735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.510.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mediannuaire Holding, a société anonyme, incorporated under the laws of France with registered office at 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France and registered with the registre du commerce et des sociétés of Paris under number 491 085 619, represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 5 June 2009, which shall be registered together with the present deed, being the sole holder of shares of Yellowsub S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 23 March 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 829 of 17 April 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to nineteen million eight hundred thousand Euros (€ 19,800,000) by the issue of nineteen million seven hundred eighty-seven thousand and five hundred (19,787,500) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total subscription price of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 19,987,500); subscription to such new shares by the sole shareholder; payment of the subscription price in cash; allocation of an amount of nineteen million seven hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 19,787,500) to the share capital account and an amount of two hundred thousand Euros (€ 200,000) to the share premium account; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following decisions were taken:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to nineteen million eight hundred thousand Euros (€ 19,800,000) by the issue of nineteen million seven hundred eighty-seven thousand and five hundred (19,787,500) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total subscription price of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 19,987,500).

The sole shareholder, represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, subscribed for all the new shares against payment in cash of nineteen million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 19,987,500).

The sole shareholder resolved to allocate an amount of nineteen million seven hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros (€ 19,787,500) to the share capital account and an amount of two hundred thousand Euros (€ 200,000) to the share premium account.

Evidence of such payment was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nineteen million eight hundred thousand Euros (€ 19,800,000) divided into nineteen million eight hundred thousand (19,800,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereupon the extraordinary sole shareholder's decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 5,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Mediannuaire Holding, une société anonyme de droit français ayant son siège social au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 085 619, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009, laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte, étant l'associé unique de Yellowsub S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 23 mars 2009 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 829 du 17 avril 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter à dix-neuf millions huit cent mille Euros (€ 19.800.000) par l'émission de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.787.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 19.987.500); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique; paiement du prix de souscription en espèces; allocation d'un montant de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 19.787.500) au compte du capital social et un montant de deux cent mille Euros (€ 200.000) au compte de la prime d'émission; modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter à dix-neuf millions huit cent mille Euros (€ 19.800.000) par l'émission de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.787.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune et un prix de souscription total de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 19.987.500).

L'associé unique, représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales contre paiement en espèces de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 19.987.500).

L'associé unique a décidé d'allouer un montant de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 19.787.500) au compte du capital social et un montant de deux cent mille Euros (€ 200.000) au compte de la prime d'émission.

Preuve de ce paiement a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf millions huit cent mille euros (€ 19.800.000) divisé en dix-neuf millions huit cent mille (19.800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à EUR 5.800,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23738. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083604/242/115.

(090099660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

People Primetime, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, rue Aline et Emile Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.621.

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

1) Madame Nadine Claire Nicole BONEMME, née le 8 mai 1968 à Rocourt (Belgique), numéro de matricule 1968 05 08 766, demeurant à B-6717 ATTERT, 121, Ruelle des Chapelles, et

2) Monsieur Georgios BOURONIKOS, né le 4 janvier 1965 à Thessaloniki (Grèce), demeurant à 54631 THESSALONIKI (Grèce), 3, rue Platonos,

ici représentés par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée PEOPLE PRIMETIME, établie et ayant son siège social à Beckerich, 6, rue Jos Seyler,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 142.621, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 octobre 2008,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 novembre 2008, numéro 2724, page 130.743,

lesquelles parties comparantes - représentées comme exposé ci-avant - ont prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par eux en leur qualité d'associés de la dite société:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-8528 COLPACH-HAUT, 4, Aline et Emile Mayrischstrooss.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Ell."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 5 juin 2009. Relation: RED/2009/719. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 6 juillet 2009.

Karine REUTER .

Référence de publication: 2009083596/7851/42.

(090099882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Arastro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 37.502.

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Laurent NEWMAN, gérant de société, né à Etterbeek (Belgique), le 8 juillet 1968, demeurant à B-1367 Ramillies, 55, rue de la Frête.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ARASTRO S.à r.l.", avec siège social à L-8421 Steinfort, 23, rue de Hagen, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, le 12 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 21 du 22 janvier 1992, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant cession de parts sociales sous seings privés en date du 8 janvier 2009, publiée au Mémorial C, numéro 418 du 25 février 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.502.

II.- Le capital social est fixé à dix-neuf mille huit cent trente et un euros quarante-huit cents (EUR 19.831,48), représenté par huit cents (800) parts sociales, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Laurent NEWMAN, prénommé.

III.- Monsieur Laurent NEWMAN, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8421 Steinfort, 23, rue de Hagen, à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Keispelt."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, de tapissage, de posage, de nettoyage de bâtiments, de revêtements de murs et de sols ainsi que la formation.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'enseigne commerciale de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de ARASTRO, S.à r.l."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Laurent NEWMAN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009083807/222/52.

(090100096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Wachsund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.867.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WACHSUND HANDELS-GESELLSCHAFT A.G., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 658 du 26 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas SARPCAN, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification avec effet au 1^{er} janvier 2009 du premier alinéa de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

"La société a pour objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, pour ou avec autrui, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'engins de construction, d'engins de tout type, de textiles et autres biens de consommation dans les limites imposées par la loi et les autorisations délivrées."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier avec effet au 1^{er} janvier 2009 le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

Version française:

"La société a pour objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, pour ou avec autrui, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'engins de construction, d'engins de tout type, de textiles et autres biens de consommation dans les limites imposées par la loi et les autorisations délivrées."

Version allemande:

Zweck der Gesellschaft ist für eigene Rechnung oder für Rechnung Dritter, in Luxemburg und im Ausland, alleine oder mit Dritten, alle Tätigkeiten welche mit dem Kauf, Verkauf, dem Import und Export von Baumaschinen, Maschinen jeglicher Art, von Textilien und anderen Gütern in Verbindung stehen und dies im Rahmen der gesetzlichen Beschränkungen und der erteilten Ermächtigungen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Gezeichnet: T. SARPCAN, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. Relation: LAC/2009/24957. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 2. Juli 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083735/242/56.

(090099711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Société Anonyme Immobilière Manana, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.036.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la «Société anonyme Immobilière Manana», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 117.036 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant adopté ses statuts actuels par un acte en date du 2 juin 2006, dressé par le notaire instrumentant, de ce temps de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1468 du 31 juillet 2006. Les statuts ne furent pas modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Me Clément VILLAUME et Me Laurent BACKES, tous les deux maîtres en droit, les deux avec mêmes adresses professionnelles.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de 620.- EUR (six cent vingt euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les comparants à l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Allocution du président de l'assemblée;
- 2) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 4) Définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 5) Fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 6) Convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du ou des liquidateurs et nommer deux commissaires vérificateurs;
- 7) Divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur unique le sieur Claude GEIBEN, maître en droit, préqualifié, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 3.000.- (trois mille euros) lui est attribué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer pour le mois de juillet 2009 au siège social, une assemblée ordinaire des actionnaires pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- (i) dépôt du rapport final du liquidateur;
- (ii) nomination des deux commissaires vérificateurs prévus par la loi;
- (iii) toutes autres questions qui pourront surgir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Hengel, C. Geiben, C. Villaume, L. Backes et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25106. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083625/5770/70.

(090099770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

O.D.E. Investments SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg E 4.102.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Dmitry L. ZUBOV, de nationalité russe, né le 11 mai 1954 à Vyksa, Gorky région, directeur, demeurant 5, 1^{er} ruelle Zachati'evsky, 119034 Moscou, Russie,

2) Madame Olga V. ZUBOVA, de nationalité russe, née le 18 mai 1956 à Perm, sans état particulier, demeurant à 5, 1^{er} ruelle Zachati'evsky, 119034 Moscou, Russie,

3) Mademoiselle Elena D. ZUBOVA, de nationalité russe, née le 20 juin 1989 à Moscou, sans état particulier, demeurant 5, 1^{er} ruelle Zachati'evsky, 119034 Moscou, Russie,

tous les trois ici représentés par Monsieur Vasily MIDTSEV, de nationalité russe, né le 27 mai 1960, à Rostov-sur-le Don, employé privé, demeurant professionnellement à bat. 1, 17/18/18 rue de Prechistenka, 119034 Moscou, Russie, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "O.D.E. Investments SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société/par décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) représenté par CENT (100) parts d'intérêts de MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

Titre III. - Administration de la société.

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V. - Réunion des associés.

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 17. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Dispositions générales.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Dmitry L. ZUBOV, prénommé, CINQUANTE parts	50
- Madame Olga V. ZUBOVA, prénommée: VINGT-CINQ parts	25
- Mademoiselle Elena D. ZUBOVA, prénommée: VINGT-CINQ parts	25
TOTAL: CENT parts	100

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Réunion des associés.

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Dmitry L. ZUBOV, prénommé.
- b) Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963.

Conformément à l'article 13 des statuts la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

- 2) Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 6 avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. MIDTSEV et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2009. Relation: LAC/2009/24964. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009083705/139.

(090100147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Meta-4 Group (Global) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Leon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 146.785.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Dominic Jr. PENALOZA, manager, born on 12 February 1970 in Toronto (Canada), residing at 302, Block 6, 1268 Kangding Road, Jingan District, Shanghai, 200042 China

duly represented by M^e Canan CETIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Shanghai, on 5th June 2009.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of META-4 GROUP (GLOBAL) S.A., (the "Company") having its registered office in L-3372 Leudelange, 2 rue Leon Laval, in the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 4th June, 2009, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create a new class of preferred shares, namely class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares") with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation of the Company and the Shareholders' Agreement.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of one thousand eight hundred and forty ninepoint thirty Euro (EUR 1,849.30) from currently thirty one thousand Euro (EUR 31,000) to thirty two thousand eight hundred and forty nine point thirty Euro (EUR 32,849.30) by the issue of thirteen thousand five hundred and fifty (13,550) class A3 Preferred Shares each with a nominal value of zero point one three six four eight zero three Euro (EUR 0,1364803) together with payment of a share premium in an aggregate amount of four hundred ninety eight thousand one hundred fifty point seventy Euros (EUR 498,150.70).

The Sole Shareholder having waived his preferential subscription right, it is resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares by SUCCES EUROPE S.A. having its registered office at 300, route des Cretes, F-06560 VALBONNE, SOPHIA ANTIPOLIS, registered with the Register of trade and companies of Grasse under number 510 924 764, represented by Me Canan CETIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 5th June 2009 who declares to subscribe the new thirteen thousand five hundred and fifty (13,550) Class A3 Preferred Shares and to fully pay them up by contribution in cash.

Evidence of the full payment of the subscription price corresponding to a total amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000) for the new Class A3 Preferred Shares was shown to the undersigned notary.

The new class A3 Preferred Shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate one thousand eight hundred and forty nine point thirty Euro (EUR 1,849.30) to the share capital and the amount of four hundred ninety eight thousand one hundred fifty point seventy Euros (EUR 498,150.70) to the share premium account.

Third resolution

It is consequently resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Share capital.** The Company's share capital is fixed at thirty two thousand eight hundred and forty nine point thirty Euro (EUR 32,849.30), represented by one hundred forty three thousand two hundred ninety nine (143,299) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), fifty four thousand three hundred ninety three (54,393) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"), twenty nine thousand four hundred forty seven (29,447) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"), thirteen thousand five hundred and fifty (13,550) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"), and the Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, Class A3 Preferred Shares (the "Series A Preferred Shares") and the Ordinary Shares, (all together the "shares"), being a total of two hundred forty thousand six hundred eighty nine (240,689) shares with a nominal value of zero point one three six four eight zero three Euro (EUR 0,1364803) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its amendment of Articles of Incorporation are estimated at two thousand two hundred euros (2,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dominic Jr. PENALOZA, investisseur, né le 12 Février 1970 in Toronto (Canada), demeurant au 302, Block 6, 1268 Kangding Road, Jingan District, Shanghai, 200042 Chine;

Dûment représenté par Me Canan CETIN, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Shanghai, en date du 5 juin 2009.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire signataire, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, par le biais de son mandataire, déclare et demande au notaire d'acter:

Que le comparant est l'unique actionnaire (l'"Actionnaire Unique") de META-4 GROUP (GLOBAL) S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2 rue Leon Laval, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié par-devant le notaire soussigné le 4 juin 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

Et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de créer une nouvelle catégorie d'actions privilégiées à savoir, les actions privilégiées de catégorie A3 (les "Actions Privilégiées de Catégorie A3") dont les droits et obligations sont tels que prévus dans les statuts de la société et dans le pacte des actionnaires.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille huit cent quarante neuf virgule trente euros (1.849,30 EUR) pour augmenter le capital qui s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000 EUR) au montant de trente-deux mille huit cent quarante neuf virgule trente (32.849,30 EUR), par l'émission de treize mille cinq cent cinquante (13.550) Actions Privilégiées de Catégorie A3 dont la valeur nominale de chacune s'élève à zéro euro virgule un million trois cent soixante quatre mille huit cent trois (0,1364803 EUR), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante virgule soixante-dix euros (498.150,70 EUR).

L'Actionnaire Unique ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, il a été décidé d'accepter la souscription et paiement des nouvelles actions par:

la société SUCCES EUROPE S.A. ayant son siège social au 300, route des Crêtes, F-06560 VALBONNE, SOPHIA ANTIPOLIS, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Grasses sous le numéro 510 924 764, dûment représentée par M^e Canan CETIN, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009,

qui déclare souscrire les nouvelles treize mille cinq cent cinquante (13.550) Actions Privilégiées de Catégorie A3 et payer entièrement la contrepartie par un versement en espèces.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription s'élevant à un total de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour les nouvelles Actions Privilégiées de Catégorie A3 a été communiquée au notaire soussigné.

Les nouvelles Actions Privilégiées de Catégorie A3 ayant dès lors été émises tel que prévu ci-dessus, la décision a été prise d'affecter mille huit cent quarante neuf virgule trente euros (1.849,30 EUR) au capital social et le montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante virgule soixante-dix euros (498.150,70 EUR) au compte prime d'émission.

Troisième résolution

Par conséquent, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille huit cent quarante neuf virgule trente (32.849,30 EUR), représenté par cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt dix-neuf (143.299) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-treize (54.393) actions privilégiées de catégorie A1 (les "actions privilégiées de catégorie A1"), vingt-neuf mille quatre cent quarante-sept (29.447) actions privilégiées de catégorie A2 (les "Actions Privilégiées de Catégorie A2"), treize mille cinq cent cinquante (13.550) actions privilégiées de catégorie A3 (les "Actions Privilégiées de Catégorie A3"); celles-ci ainsi que les actions privilégiées de catégorie A1, les actions privilégiées de catégorie A2 (les "Actions Privilégiées de Catégorie A") et les Actions Ordinaires (ensemble désignées comme étant les "actions") formant un total de deux cent quarante mille six cent quatre-vingt neuf (240.689) actions dont la valeur nominale de chacune s'élève à zéro euro virgule un million trois cent soixante quatre mille huit cent trois (0,1364803 EUR)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou modifications de quelque nature que ce soit qui doivent être pris en charge par la Société à la suite de l'amendement des statuts sont estimés à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21963. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009083600/220/134.

(090100102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

C.C. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.872.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trois juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

La société ESSENCE ASSOCIATES LIMITED, société de droit Hong-Kongaise, établie et ayant son avec siège social à 13 01 Bank of America Tower, 12 Harcourt RD, Hong-Kong, ici représentée par Monsieur Sven JANSSENS, comptable, avec adresse professionnelle à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

C.C. EUROPE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de parts et de produits destiné au: véhicules de transports et le conseil en ces matières ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement. La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s), président(s) du conseil d'administration, directeur(s) ou délégué(s) à la gestion journalière

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En cas de nomination d'un administrateur-délégué, la société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'Administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué et en cas d'administrateur unique par la seule signature de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société ESSENCE ASSOCIATES LIMITED prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

67527

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Jacob Jarg PETTINGA, entrepreneur, né le 30 janvier 1950 à Groningen (NL), demeurant à B-3140 Keerbergen, 15, Kraaiven.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée VOET & CO S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.511.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2009. Relation: EAC/2009/6525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009083559/219/136.

(090099426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

L.T.E. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.874.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le dix-sept juin;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond HEIM, né à Mulhouse (France), le 9 février 1949, demeurant à F-67670 Mommenheim, 9, rue de l'Eglise.

2. Monsieur Emmanuel HEIM, né à Strasbourg (France), le 5 février 1981, demeurant à F-67670 Mommenheim, 9, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "L.T.E. Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le transport de marchandises et location de véhicule, l'achat, la vente, la mise en valeur de tous biens bâtis ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Raymond HEIM, prédit	50 parts sociales
- Monsieur Emmanuel HEIM, prédit	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich.
- Est nommé gérant technique:

Monsieur Raymond HEIM, prédit

- Est nommé gérant administratif:

Monsieur Emmanuel HEIM, prdit

La socit est valablement engage par la signature conjointe des grants.

Avant la clture du prsent acte le notaire instrumentaire soussign a attir l'attention des constituants sur la ncessit d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activits dcrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et pass à Bettembourg, en l'tude.

Et aprs lecture faite et interprtation donne aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prnom usuel, tat et demeure, ils ont tous sign le prsent acte avec le notaire,

Sign: Heim, Heim, C. Doerner.

Enregistr à Esch/Alzette le 19 juin 2009. Relation: EAC/2009/7146. Reu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur (sign): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, dlivre à la socit sur demande au fin de la publication au Mmorial C du Commerce et des Socits.

Bettembourg, le 25 juin 2009.

Christine DOERNER.

Rfrence de publication: 2009083561/209/79.

(090099469) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

28-30, rue de la Trmoille Paris VIII SARL, Socit à responsabilit limite.

Sige social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.888.

—
STATUTES

In the year two thousand nine,

On the second day of July,

Before Us Matre Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There Appeared:

"Paris Premier Properties S.à r.l.", a "socit à responsabilit limite", having its registered offices in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faencerie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 113,137,

represented by its manager Mr Casper SLUMSTRUP, director, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company ("socit à responsabilit limite"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("socit à responsabilit limite") under the name "28-30, rue de la Trmoille Paris VIII SARL" (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company will be the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, in respect of either moveable or immovable property, which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an undetermined period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to his share holding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of July of each year and end on the thirtieth day of June of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, "Paris Premier Properties S.à r.l.", previously named and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.00).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager for an undetermined period:

Mr Casper SLUMSTRUP, previously named.

2. The registered offices of the Company are set in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le deux juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Paris Premier Properties S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 113.137,

représentée par son gérant Monsieur Casper SLUMSTRUP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Ladite comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "28-30, rue de la Trémolle Paris VIII SARL" (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.2 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière, tant mobilières qu'immobilières, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) s'il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2010.

Souscription - Libération

"Paris Premier Properties S.à r.l.", représentée comme indiqué ci-avant déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Décision de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, et suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Slumstrup, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 26072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009083553/227/369.

(090099905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Sogeimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.008.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvator Desiderio

Référence de publication: 2009083480/13.

(090099244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Invision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084088/10.

(090099364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009083814/220/12.

(090100099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.
